



## **Déclaration liminaire CAPL B de mutation du 4 juillet 2017**

Monsieur le président,

Le projet de mouvement général de mutation de catégorie B publié le 4 mai 2017 fait ressortir un déficit de 987 agents. Celui des 1ere affectations ne suffira pas à combler la pénurie de cadres B dans les services.

Notre sous-effectif est criant ! 477 emplois B sont supprimés en 2017. Le recrutement reste minimal au regard de la situation dans les services : 987 vacances d'emplois B qui s'ajoutent aux plus de 35 000 postes supprimés pour l'ensemble de la DGFIP depuis 2002. Et ce ne sont pas les effets d'annonce sur le site Ulysse qui vont améliorer le quotidien de nos collègues.

Dans ce contexte de sous-effectif permanent et de réformes incessantes, l'Administration démontre son mépris envers les agents qui subissent chaque jour les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à mener leurs tâches à bien.

Les agents de la DGFIP, à l'instar de ceux de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans. En matière de « réformes », les fermetures des trésoreries de proximité s'accroissent, comme les fusions de SIP et de SIE, la création des PCR, le transfert de l'enregistrement, les fusions de RAN... la liste est longue. Le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Depuis plusieurs mois, le sujet du dialogue social est devenu un point de crispation très fort entre les directions et les organisations syndicales.

Les annonces du Directeur Général, sa volonté de ne pas répondre aux revendications des organisations syndicales, ont pour conséquence, voire pour but, d'entraver le dialogue social. De ce fait, l'Administration a la main mise sur la carrière de chacun d'entre nous !

La CGT a toujours affirmé que ces attaques portées par la direction visent à priver les agents de leurs droits. En effet, en limitant les moyens des élus en CAP, l'Administration remet directement en cause les droits et garanties des personnels.

À ce titre, la CGT revendique les mêmes droits pour les suppléants et les titulaires afin que soient défendus au mieux les intérêts de nos collègues.

En empêchant les élus du personnel de remplir leurs missions, la volonté de faire régner l'arbitraire à la DGFIP est affichée.

La CGT interpelle le Directeur Général quant à l'urgence d'intervenir au regard des problèmes d'effectifs et des conditions de travail actuelles.

Il est de la responsabilité de la Direction locale de prendre fait et cause pour les agents dans l'intérêt des missions de service public !